



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/698
7 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 28 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Evaluation de l'assistance technique et financière nécessaire
aux stations de radiodiffusion qui émettent en direction de
l'Afrique du Sud ou sont disposées à le faire

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. A l'alinéa b) du paragraphe 1 de sa résolution 43/50 H, en date du 5 décembre 1988, l'Assemblée générale priait instamment le Secrétaire général, entre autres choses :

"De fournir toute l'assistance technique et financière nécessaire aux stations de radiodiffusion des Etats Membres qui émettent en direction de l'Afrique du Sud ou sont disposées à le faire, afin de permettre à leurs émissions d'être captées en Afrique du Sud;"

2. Dans le document A/C.5/43/50/Add.1, le Secrétaire général a fait savoir à la Cinquième Commission que, pour estimer les incidences financières éventuelles des demandes formulées dans cette résolution, il faudrait déterminer :

- a) Le volume d'assistance "technique" dont pourraient avoir besoin les différentes stations de radio et le nombre total de ces stations;
- b) Le nombre de stations qui pourraient souhaiter recevoir une assistance "financière";
- c) La mesure dans laquelle on pourrait améliorer les émetteurs actuels de façon que les émissions puissent être captées en Afrique du Sud.

3. Le Secrétaire général a proposé de répondre par étapes à ces demandes, en commençant par une étude, sur le plan technique et sur le plan programmes, des stations radio des Etats Membres intéressés.

4. A l'alinéa c) du paragraphe 1 de la même résolution, le Secrétaire général était également prié "d'assurer régulièrement le suivi et l'évaluation de l'impact" des programmes radio contre l'apartheid produits par le Département de l'information.

5. C'est ainsi que, pour répondre aux alinéas b) et c) du paragraphe 1 de la résolution, trois études ont été envisagées :

a) Une étude technique, visant à déterminer l'assistance dont chaque station de radio aurait besoin;

b) Une étude visant à évaluer l'intérêt que suscite ou que pourrait susciter la diffusion de programmes radio contre l'apartheid de l'ONU;

c) Une étude de l'auditoire sud-africain des programmes de l'ONU contre l'apartheid, répondant à la demande exprimée à l'alinéa c) du paragraphe 1 de la résolution.

6. Les deux premières études sont achevées. L'étude technique [al. a)] a été réalisée par un consultant de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Le Secrétaire général tient à exprimer sa très sincère reconnaissance à cette institution pour sa collaboration. La deuxième étude [al. b)] a été réalisée par un spécialiste de la programmation radio du Département de l'information.

7. Les deuxième et troisième études étant liées, le Secrétaire général propose d'en regrouper les conclusions dans un rapport unique qu'il présentera à l'Assemblée générale lors de sa quarante-cinquième session, par l'entremise du Comité de l'information, qui tiendra une session de fond en 1990.

8. Le présent rapport rend donc compte des résultats de l'étude technique.

9. Le Secrétaire général a donné suite aux dispositions a), b), e) et f) du paragraphe 1 de la résolution 43/50 H, comme il ressort de l'état des incidences sur le budget-programme (A/C.5/43/50/Add.1) du projet de résolution, qu'il a présenté conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

II. METHODOLOGIE

10. Le consultant de l'UIT et le spécialiste du Département de l'information ont réalisé les deux études en même temps (entre le 21 avril et le 16 juin 1989), en travaillant en équipe; il se sont rendus en Afrique australe, dans les pays suivants : Angola, Botswana, Lesotho, Mozambique, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Ils ont rencontré divers fonctionnaires des organismes de radiodiffusion de chaque pays. Dans certains pays, ils ont aussi rencontré des responsables officiels de l'information et de la radiodiffusion. Outre ces entretiens, ils ont fait remplir des questionnaires dans chaque pays, l'un sur les aspects techniques (voir annexe), l'autre sur les programmes. Après dépouillement des réponses, de nouveaux entretiens ont eu lieu, qui ont permis d'éclaircir certains points, de combler des lacunes et de corriger des erreurs.

/...

11. Le questionnaire technique cherchait à réunir des renseignements sur les installations de radiodiffusion en fonction ou en projet dans chaque pays. A partir des données recueillies, le consultant de l'UIT a pu estimer l'étendue de la couverture en Afrique du Sud des installations considérées et définir le matériel qui permettrait de l'élargir encore. L'équipe s'est également rendue dans les principales stations émettrices, pour se rendre compte des conditions d'exploitation du matériel en place et des compétences du personnel.
12. On s'est ensuite efforcé d'estimer le coût des améliorations nécessaires, ainsi que le budget d'exploitation annuel. Vu la brièveté des délais dans lesquels le rapport devait être terminé, les coûts indiqués ici restent très approximatifs.
13. Seuls les pays qui se sont dits entièrement disposés à diffuser les programmes de l'ONU contre l'apartheid - l'Angola, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe - ont finalement été retenus dans les recommandations en ce qui concerne le minimum d'équipement qui produirait un signal capable d'atteindre un grand nombre de Sud-Africains.
14. On trouvera dans les paragraphes ci-dessous un résumé des constatations et des recommandations concernant chacun des quatre pays. Ce résumé et les conclusions et recommandations qui y figurent se fondent entièrement sur le rapport du consultant de l'UIT.

III. ANGOLA

15. Emetteurs : La Radio Nacional de Angola (RNA) dispose de deux émetteurs HF de 100 kilowatts. Ils ont été installés en 1967 et sont en exploitation depuis cette date. Déjà la RNA a du mal à se procurer des pièces détachées, mais le problème n'est pas encore trop grave.
16. Antennes : La RNA dispose de deux rideaux d'antennes dipôles installés en même temps que les émetteurs, c'est-à-dire en 1967.
17. Liaison studio-émetteur : La liaison studio-émetteur (LSE) n'est pas sûre et la RNA fait face à des problèmes de fiabilité soulevés par le relief, la vétusté et la médiocrité du matériel. Elle aurait besoin d'une assistance technique pour définir un nouveau passage pour cette liaison et d'une aide financière pour remplacer le dispositif actuel.
18. Conclusions :
- a) Les émetteurs HF actuels de la RNA sont de facture très ancienne et sont difficiles à recaler sur des fréquences différentes, défaut rédhibitoire au regard des objectifs du projet. La vétusté des émetteurs fait également craindre que la RNA n'ait bientôt de la difficulté à se fournir en pièces de rechange, ce qui montre bien que le matériel approche du terme de sa vie utile;
- b) La seule antenne convenable a une gamme de fréquences exploitables très étroite. Pour que l'émission soit bonne à toute heure et en toute saison, il faut parfois émettre sur des fréquences qui se situent en dehors des limites de l'antenne. De surcroît, l'âge de l'antenne et sa proximité du bord de la mer donnent à penser qu'elle est, selon toute probabilité, à remplacer;

/...

c) La liaison studio-émetteur n'est qu'un petit segment de la chaîne de transmission, mais il est indispensable. La RNA a indiqué que son dispositif n'était pas fiable; elle a recommandé de le remplacer ou de l'améliorer.

19. Recommandations : Les émissions de l'Angola en direction de l'Afrique du Sud seront nettement améliorées si l'on complète les installations avec le matériel suivant :

(En dollars des Etats-Unis)

a)	Un émetteur HF de 100 kilowatts, de conception moderne, facile à recaler sur n'importe quelle fréquence entre 6 et 21 mégahertz Coût estimatif	1 500 000
b)	Un rideau d'antennes dipôles, de type HR/2/2/0,5, couvrant la gamme de 6 à 21 mégahertz Coût estimatif	500 000
c)	Une double liaison studio-émetteur Coût estimatif	50 000
d)	Une génératrice de secours diesel Coût estimatif	100 000
e)	Matériel, total partiel	<u>2 150 000</u>
f)	Fret, assurance et installation des appareils a), b) c) et d) Coût estimatif	500 000
g)	Un jeu de pièces de rechange Coût estimatif	150 000
h)	Entretien et activités de formation Coût estimatif	100 000
i)	Divers, total partiel	<u>750 000</u>
j)	Travaux de construction Coût (local) estimatif	150 000
k)	Coûts d'équipement, total estimatif	<u>3 050 000</u>
l)	Budget (local) d'exploitation annuel	250 000

/...

IV. REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

20. Situation actuelle à Radio Tanzania (RT) : A l'heure actuelle, la RT n'a pas de service radio étranger. Les deux émetteurs HF de 50 kilowatts en exploitation avec des antennes à incidence verticale s'adressent à l'auditoire national. La RT vient de prendre livraison de deux émetteurs HF de 100 kilowatts, dont la mise en place devrait être terminée en janvier 1990. Ces appareils utiliseront les rideaux d'antennes dipôles à large gamme, après rénovation. L'équipe a appris que les anciens émetteurs de 50 kilowatts étaient très bien reçus dans la quasi-totalité de l'Afrique du Sud et de l'Afrique occidentale. Les experts se disent certains que les nouveaux émetteurs, plus puissants, assureront une très bonne couverture de ces régions.

21. Les signaux sont transmis des studios au point d'émission par un câble multipolaire PTT souterrain, qui laisserait à désirer. Les responsables de Radio Tanzania souhaiteraient le remplacer par une liaison en VHF. La liaison envisagée est expliquée au paragraphe 23 ci-dessous.

22. Au cours de sa visite de la station émettrice, l'équipe a constaté que le personnel avait besoin d'être formé, en matière notamment de gestion. C'est un domaine dans lequel l'assistance de l'ONU pourrait être très fructueuse.

23. Projets de Radio Tanzania : Il s'agit pour l'immédiat de procéder à l'installation des nouveaux émetteurs HF. Viendra ensuite le remplacement de la liaison par câble souterrain, fréquemment perturbée par suite de l'urbanisation du secteur. Pour 1992-1993, la RT envisage d'acquérir trois nouveaux émetteurs HF de 100 kilowatts pour son service national, son service étranger et son service commercial. Elle pense pouvoir assurer la liaison studio-émetteur avec un émetteur VHF en modulation de fréquence de 100 watts et une antenne omnidirectionnelle au siège de ses studios, et des récepteurs à la station d'émission HF. Cette solution dotera Dar es-Salaam d'un système radio de grande qualité acoustique tout en réglant le problème de la liaison studio-émetteur.

24. Conclusions : De tous les pays visités, la République-Unie de Tanzanie sera le premier à exploiter un service fiable expressément destiné à l'Afrique du Sud. Les calculs sur ordinateur de l'UIT ont montré qu'il y avait de bonnes chances d'atteindre l'ensemble des auditeurs de ce pays. Une assistance pourrait être fournie à Radio Tanzania pour le remplacement du câble souterrain par une liaison radio.

25. Recommandations : La République-Unie de Tanzanie devant être le premier Etat de première ligne à se doter d'une puissance d'émission suffisante pour atteindre l'Afrique du Sud, il est recommandé de l'aider à remplacer la liaison actuelle studio-émetteur par câble souterrain par une liaison radio en VHF ou UHF. On pourrait aussi fournir une assistance sous forme de pièces détachées pour les nouveaux émetteurs, et d'activités de formation pour le personnel. D'où :

(En dollars des Etats-Unis)

a) Liaison VHF ou UHF studio-émetteur, pour un programme Coût estimatif	50 000
b) Pièces détachées pour les nouveaux émetteurs HF de 100 kW Coût estimatif	150 000
c) Entretien et formation du personnel Coût estimatif	100 000
d) Coûts d'équipement, total estimatif	<u>300 000</u>

V. ZAMBIE

26. Emetteurs : La Zambia National Broadcasting Corporation (ZNBC) utilise deux émetteurs HF de 50 kilowatts, fabriqués en 1972. L'équipe a appris qu'elle avait du mal à maintenir ces appareils en bon état de marche.

27. Antennes : Les antennes utilisées par la ZNBC pour son service étranger à destination de l'Afrique du Sud sont d'un type qui, selon l'ordinateur de l'UIT, est adapté aux fonctions demandées. L'équipe n'a reçu aucun renseignement sur leur état de fonctionnement, mais la ZNBC a indiqué qu'il serait plus facile de remplacer ces antennes que de les modifier.

28. Conclusions : Les émetteurs HF actuels sont probablement du même âge et du même modèle que ceux que la République-Unie de Tanzanie a déjà réformés. La possibilité d'utiliser les antennes en place a de toute manière été écartée dans la présente étude. Il semble probable que le bâtiment qui abrite actuellement les anciens émetteurs pourra accueillir aussi les nouveaux appareils recommandés. C'est pourquoi le devis ne prévoit qu'un montant symbolique au titre des travaux de construction, de rénovation et d'adaptation. Pour ce qui est de la liaison studio-émetteur, il n'en a pas été particulièrement question et l'équipe présume qu'elle fonctionne bien.

29. Recommandations : Les émissions de la Zambie en direction de l'Afrique du Sud seront nettement améliorées par l'installation du matériel suivant :

(En dollars des Etats-Unis)

a)	Un émetteur HF de 100 kilowatts de fabrication moderne, facilement recalable sur n'importe quelle fréquence entre 6 et 21 mégahertz Coût estimatif	1 500 000
b)	Un jeu d'antennes dipôles en rideau, type HR/2/2/0.5, couvrant la gamme de 6 à 21 mégahertz Coût estimatif	500 000
c)	Une génératrice de secours diesel Coût estimatif	100 000
d)	Matériel, total partiel	<u>2 100 000</u>
e)	Fret, assurance et installation des appareils a), b) et c) Coût estimatif	500 000
f)	Un jeu de pièces de rechange Coût estimatif	150 000
g)	Entretien et activités de formation Coût estimatif	100 000
h)	Divers, total partiel	<u>750 000</u>
i)	Modification des bâtiments Coût estimatif	30 000
j)	Coûts d'équipement, total estimatif	<u>2 850 000</u>
k)	Budget (local) d'exploitation annuel	250 000

VI. ZIMBABWE

30. Emetteurs : La Zimbabwe Broadcasting Corporation (ZBC) dispose de deux émetteurs HF de 100 kilowatts. Ils fonctionnent au-dessous de leur puissance nominale, faute de moyens pour remplacer les lampes de sortie et de modulation. La ZBC a également un émetteur à modulation de fréquence de 400 kilowatts, qui ne fonctionne plus depuis plusieurs années parce que le remplacement des lampes de sortie et de modulation coûterait trop cher, que l'on ne dispose pas de pièces détachées et que l'exploitation en est trop onéreuse. Il paraît que lorsque cet émetteur fonctionnait, l'onde directe couvrait la plus grande partie du territoire du Zimbabwe et que, la nuit, l'onde spatiale atteignait l'ensemble de l'Afrique du Sud grâce à la puissance considérable rayonnée sous des angles de sites élevés par l'élément actif de son antenne quart d'onde montée sur pylône.

/...

31. Antennes : La ZBC a plusieurs antennes HF, dont trois pourraient accepter du 20 kilowatts et quatre du 100 kilowatts. Toutes ces antennes sont conçues pour émettre à courte distance, c'est-à-dire à l'intérieur du Zimbabwe. Cependant, un certain rayonnement est diffusé sous un faible angle de site et atteint certaines régions d'Afrique du Sud. L'antenne quart d'onde sur pylône est actuellement inutilisée, comme l'émetteur à haute puissance.

32. Projets de la ZBC : Pour l'immédiat, la ZBC entend se concentrer sur l'extension de la couverture modulation de fréquence du pays. En ce qui concerne le service étranger, elle a étudié deux solutions. La première, qui utiliserait un émetteur HF de 100 kilowatts alimentant alternativement plusieurs antennes log-périodiques, couvrirait efficacement l'ensemble du territoire sud-africain; la deuxième utiliserait un émetteur HF de 500 kilowatts alimentant plusieurs antennes à gain élevé pour l'Inde, l'Amérique du Sud et l'Afrique du Nord, et une antenne log-périodique pour l'Afrique du Sud.

33. Conclusions : La situation géographique du Zimbabwe est meilleure que celle de la Zambie, de l'Angola et de la République-Unie de Tanzanie du point de vue de la présente étude; et, considération plus importante encore, les fonctionnaires du Gouvernement déclarent ne pas se soucier des éventuelles réactions de l'Afrique du Sud si le service envisagé était mis en exploitation.

34. Recommandations : Des émissions zimbabwéennes en direction de l'Afrique du Sud peuvent être assurées à l'aide d'un émetteur HF de 100 kilowatts. La distance entre le Zimbabwe et les diverses régions de l'Afrique du Sud variant largement, il faut mettre en oeuvre deux séries d'antennes, l'une pour les régions proches, l'autre pour les régions lointaines. Les émissions du Zimbabwe en direction de l'Afrique du Sud seront nettement améliorées si l'on installe le matériel suivant :

(En dollars des Etats-Unis)

a)	Un émetteur HF de 100 kilowatts, etc. Coût estimatif	1 500 000
b)	Un ensemble d'antennes dipôles en rideau, type HR/2/2/0,5, couvrant la gamme de 6 à 21 mégahertz, pour émissions lointaines Coût estimatif	500 000
c)	Un ensemble d'antennes dipôles en rideau, type HR/2/1/0,5, couvrant la gamme de 6 à 21 mégahertz pour émissions proches Coût estimatif	400 000
d)	Une double liaison studio-émetteur entre le central de Gweru et Guinea Fowl Coût estimatif	50 000

(En dollars des Etats-Unis)

e)	Une génératrice de secours diesel Coût estimatif	100 000	
f)	Matériel, total partiel		<u>2 550 000</u>
g)	Fret, assurance et installation des appareils a), b), c), d) et e) Coût estimatif	550 000	
h)	Un jeu de pièces de rechange Coût estimatif	150 000	
i)	Entretien et activités de formation Coût estimatif	100 000	
j)	Divers, total partiel		<u>800 000</u>
k)	Travaux de construction Coût estimatif	150 000	
l)	Coûts d'équipement, total estimatif		<u><u>3 500 000</u></u>
m)	Budget d'exploitation annuel	250 000	

VII. RECAPITULATION DES BESOINS

35. Le coût de l'aide qu'il conviendrait d'apporter aux organismes de radiodiffusion est établi comme suit, selon les estimations fournies par le consultant dans le présent rapport :

	<u>Coûts d'équipement</u>	<u>Budget d'exploitation annuel</u>
	(En dollars E.-U.)	(En dollars E.-U.)
Angola	3 050 000	250 000
République-Unie de Tanzanie	300 000	-
Zambie	2 850 000	250 000
Zimbabwe	3 500 000	250 000
	<u>9 700 000</u>	<u>750 000</u>

36. Devant l'importance et la nature de l'assistance financière et technique à prévoir, le Secrétaire général propose de prendre l'avis des institutions compétentes - notamment l'UIT et l'Unesco - et des programmes de financement du système des Nations Unies, pour déterminer le meilleur moyen de répondre aux besoins exposés dans le présent rapport. Il tiendra l'Assemblée générale au courant de l'évolution de la situation.

/...

ANNEXE

ORGANISME :

DATE :

INFORMATEUR :

TITRE :

STATION EMETTRICE :

COORDONNEES :

EMETTEURS (en fonction/prévus dans l'année)*

Nombre	Puissance (en kW)	Fréquence	Programme	Marque	Type	Année	Etat de marche

ANTENNES (en fonction/prévues dans l'année)*

Nombre	Zone desservie	Programme	Gamme de fréquences	Puissance maximale (en kW)	Azimet du rayon- nement maximal	Largeur de l'élément principal	Gain (en dB)	Angle de site**	Type

* Rayer la mention inutile.

** Pour la modulation de fréquence : hauteur d'antenne.

AMELIORATIONS PROPOSEES :